

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**Du vendredi 5 juin 2026
à 18 h 30
Salle du conseil municipal**

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Gérard BAUMEL.

Présents : Gérard BAUMEL, Marie MEHAYE, Philippe DESCOTTES, Laurence MONGET, Stéphan PACCHIANO, Marine VIAL, Jean-Marie WILLOCQ, Raphaëlle LABORDE-BARBANEGRE, Michel HAMEAU, Annie JOURDAN, Serge NALET, Tristan CRASSOUS, Stéphane DURBEC et Cindrella JOUSSE.

Représentés : Dominique DISSAUX représentée par Philippe DESCOTTES.

Absents :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- **Elections sénatoriales 2026 – désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard BAUMEL, Maire.

La Secrétaire de Mairie procède à l'appel et la feuille de présence est signée par tous les présents.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Marie WILLOCQ est désigné secrétaire de séance.

Délibération du conseil :

1 – ELECTIONS SENATORIALES 2026 : DESIGNATIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Conformément aux dispositions du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'élection du sénateur des Alpes-de-Haute-Provence aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 et les délégués des conseils municipaux impérativement être élus le 5 juin 2026.

Dans les communes de 1000 à 8 999 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle.

La commune de Céreste-en-Luberon doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. L'effectif légal du conseil municipal est de 15 conseillers.

Une seule liste se présente. La liste de Gérard BAUMEL a obtenu : 14 suffrages.

- **Délégués titulaires** : Gérard BAUMEL, Cindrella JOUSSE, Philippe DESCOTTES
- **Délégués suppléants** : Stéphan PACCHIANO, Laurence MONGET, Michel HAMEAU

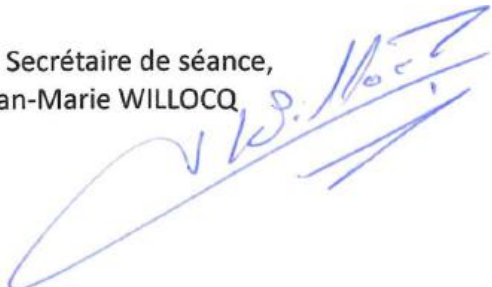
VOTE : 14 POUR et 1 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 00.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 5 juin 2026 a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Fait à Céreste-en-Luberon le 8 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marie WILLOCQ



Le Maire,
Gérard BAUMEL



Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par la secrétaire de séance désignée par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.